

La deuxième grande activité est celle du service des champs pétroliers qui assure l'entretien des champs situés à l'ouest de Swift Current et ceux qui s'étalent au nord et au sud de Gull Lake. La station fédérale de recherche agricole de Swift Current est bien connue partout dans l'Ouest pour ses travaux de recherche et de développement qui ont mis au point des variétés telles le blé Leader, Wascana, Wakooma Durum, et la luzerne Rambler.

Cette région est un paradis pour les chasseurs, qui s'y rassemblent littéralement par milliers à l'automne pour chasser l'oie, le poulet, le faisán, l'antilope et le cerf. Interdiction de toucher aux libéraux, qui ont été inscrits sur la liste des espèces en péril.

La circonscription présente beaucoup d'endroits intéressants, tels les Grandes collines Sand au sud de Septre, le Centre de la faune des Prairies près de Webb, le Parc national Grasslands pour lequel il y a une opération de remembrement en cours à l'est de Val Marie, le rodéo Frontier Days à Swift Current, le Parc historique national de Fort Walsh où tenait garnison la Police à cheval du Nord-Ouest dans les années 1870. Enfin, il y a le Parc provincial de Cypress Hills, dont les hauteurs recouvertes de pins, atteignent une altitude de 4,560 pieds et dominant la prairie au sud de Maple Creek, ce qui en fait le point culminant de la Saskatchewan. En fait, c'est la plus haute élévation entre les Rocheuses de l'Alberta et les Laurentides du Québec. Et j'ai le plaisir d'ajouter que de ce point d'observation, on n'aperçoit pas un libéral à moins de 600 milles, dans une direction ou dans l'autre.

D'après Statistique Canada, l'anglais est la langue maternelle de 79 p. 100 de mes commettants, l'allemand de 13 p. 100 et le français de 3 p. 100. Il y a environ 93 p. 100 de familles biparentales, et 78 p. 100 des ménages sont propriétaires de leur maison individuelle. La circonscription de Swift Current-Maple Creek est une région très stable, conservatrice si on me permet de le dire. Le roulement de population est très faible, et beaucoup d'agriculteurs et d'éleveurs sont sur place depuis trois générations. Les valeurs sont traditionnelles, avec la croyance en Dieu, au foyer et en la famille. Nous avons une population pratiquante et très attachée au Canada.

Elle était déconcertée depuis des années par la situation du pays, désespérée par le chaos économique et très affectée par la désunion. Ils étaient attristés de voir les régions dressées les unes contre les autres et la discorde régner entre les Canadiens. Ils étaient dégoûtés des interventions de l'État dans le secteur privé; un régime fiscal accablant les opprimait et ils étaient déçus du peu d'importance accordée à l'esprit d'entreprise et d'initiative. Ils étaient sidérés de voir les incroyables catastrophes que le gouvernement créait de toutes pièces, comme la Politique énergétique nationale et le budget de 1981. Le nouvel esprit de consultation et de collaboration les réjouit.

Le spectre de l'impôt sur les gains en capital est une véritable épée de Damoclès qui menace les agriculteurs. Ceux-ci s'efforcent pendant de longues années de rembourser leur dette foncière car la terre ne se déprécie pas, mais ils doivent le faire avec le revenu qu'il leur reste après l'impôt. La terre constitue l'épargne-retraite d'un agriculteur. Sa pension de retraite est littéralement enfouie sous terre. Mais voilà qu'après avoir travaillé vaillamment toute leur vie, les agriculteurs constatent qu'ils ne peuvent transférer les titres de propriété à leurs enfants pour une somme raisonnable sans que le fisc leur

réclame un impôt considérable sur leurs gains en capital, autrement dit, un impôt sur l'inflation.

Le monde agricole reprend courage à l'annonce d'un adoucissement provisoire. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1984, on pourra verser le premier montant de \$120,000 de gains en capital imposables dans un Régime enregistré d'épargne-retraite. Je qualifie cette mesure de provisoire car nous espérons, le moment venu, que le comité parlementaire jugera bon de recommander la suppression pure et simple de l'impôt sur les gains en capital relativement aux cessions de terres agricoles. Les agriculteurs auront droit d'abord à cette considération spéciale car le prix de vente de leurs produits est assujéti aux fluctuations du marché international, d'une part, sans qu'ils puissent pour autant, d'autre part, contrôler une bonne partie de leurs frais de production.

A bien des points de vue, les petits entrepreneurs se trouvent dans une situation semblable. Leur retraite est figée dans les stocks ou les actions de leur société. L'impôt sur les gains en capital de même qu'une fiscalité inutilement complexe leur sont également une menace. Devant le déluge de formulaires, de questionnaires et d'enquêtes, la moindre petite entreprise doit affecter du personnel supplémentaire à la paperasserie.

Les chefs de petites entreprises seront heureux de nos initiatives tendant à simplifier le régime fiscal et, notamment, à supprimer le compte des déductions cumulatives. J'espère aussi que nous trouverons bientôt le moyen de supprimer ou au moins d'atténuer les conséquences de l'impôt sur les gains en capital pour les petites entreprises.

Dans le courant de l'année, les Canadiens ont suivi avec intérêt les travaux de l'équipe spéciale du parti progressiste conservateur sur le régime fiscal et ils félicitent le nouveau ministre du Revenu national (M. Beatty) d'avoir pris des mesures en conséquence. Tous les Canadiens se réjouiront que le gouvernement présente une mesure législative garantissant qu'en cas de litige, aucun contribuable ne sera obligé de payer l'impôt contesté avant que son cas ne soit réglé.

Même à titre de nouveau député qui, selon les médias, n'exerce aucune influence sur le cabinet ou la prise des décisions, je dois dire que j'ai pu facilement m'entretenir avec les divers ministres et leur personnel pour exposer les graves problèmes de ma circonscription. Par exemple, les producteurs de Hallonquist et de McMahon s'inquiètent à juste titre que la ligne de chemin de fer Shamrock puisse être supprimée. Selon la décision rendue par la CCT en 1980, cette ligne devait faire partie du réseau de base et, à ce titre, son existence devait être garantie jusqu'en l'an 2000. L'ancien ministre des Transports avait garanti aux producteurs qu'un décret du conseil serait publié pour sanctionner la décision de la CCT.

Je suis ravi de pouvoir dire que le nouveau ministre des Transports (M. Mazankowski) a pris rapidement les mesures qui s'imposaient pour demander l'ajournement de l'audience d'abandon de ligne de la CCT afin d'accorder un délai raisonnable aux intéressés pour qu'ils puissent préparer leurs arguments et, avant tout, afin de donner au ministre le temps d'examiner pleinement toute la question de l'abandon et de la réfection des lignes de chemin de fer, surtout pour déterminer quel serait le moyen de transport le plus économique pour remplacer le train.

Ces dernières années, les céréaliculteurs de l'Ouest ont réussi à faire face au déséquilibre entre leurs prix de revient et